

Constitution de gage sur un chemin de fer.

L'administration de la compagnie du *chemin de fer du Gornergrat* sollicite l'autorisation de constituer un gage de *deuxième rang* sur la ligne du chemin de fer électrique à crémaillère de Zermatt au sommet du Gornergrat, d'une longueur de construction d'environ 9600 mètres, ainsi que sur ses accessoires et sur le matériel d'exploitation, dans le sens de l'article 9 de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemins de fer et de navigation et la liquidation forcée de ces entreprises. Ce gage aurait pour but de servir de garantie, jusqu'à un montant total de *fr. 500.000*, à des avances qui ont servi ou qui serviront aux besoins du chemin de fer.

La ligne est hypothéquée en premier rang pour 1.500.000 francs.

Conformément aux prescriptions légales, la demande en constitution de gage est portée à la connaissance des intéressés, auxquels un délai expirant le *29 mai 1918* est fixé pour former éventuellement opposition, par écrit, auprès du département suisse des postes et des chemins de fer, division des chemins de fer, à Berne.

Berne, le 8 mai 1918.

[2.]

Secrétariat du département des chemins de fer.

MISE AU CONCOURS

DE

TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES

ANNONCES ET INSERTIONS

TRAVAUX

Arsenal à Bergün.

Sont mis au concours les *travaux de terrassement, maçonnerie, béton armé et charpenterie* pour la construction d'un *arsenal* et d'un *magasin à munition* à Bergün.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à l'Hôtel de la Croix Blanche à

Bergün. Le 16 et le 17 mai un fonctionnaire de l'administration soussignée sera présent pour donner des renseignements ultérieurs.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 26 mai 1918, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour arsenal à Bergün.*

Berne, le 10 mai 1918.

[2.]

Direction des constructions de la Confédération.

Douane de Torrazza.

Sont mis au concours les *travaux de terrassement, maçonnerie, charpenterie, ferblanterie, couverture, plâtrerie, vitrerie, menuiserie, serrurerie et peinture* pour l'agrandissement de la *maison de douane à Torrazza.*

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau des constructions fédérales, à Lugano, Via Baroffio n° 4.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée d'ici au 24 mai 1918, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour la douane de Torrazza.*

Berne, le 10 mai 1918.

[2.]

Direction des constructions de la Confédération.

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service S'adresser à :	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Chancellerie fédérale.	Vice-chancelier.	6200 à 10,300 plus l'allocation de renchérissement.	25 mai 1918 [3..]	
Département politique. (Division des affaires étrangères.)	Chancelier du Consulat de Suisse à New-York.	4500 à 7000	8 juin 1918 [3..]	Bonne instruction générale, savoir l'anglais, le français et l'allemand, connaître le service administratif.
<p>Les frais de voyage sont remboursés; le candidat nommé devra souscrire à un engagement de trois ans; entrée en fonctions: 1^{er} août 1918.</p>				
Département fédéral de Justice et police.	Commis de 1 ^{re} classe.	3200 à 4300	1 ^{er} juin 1918 [3..]	Bonne instruction, savoir deux langues nationales, quelques notions de comptabilité.
<p>En cas de promotion, une place de commis de 2^{me} classe est mise au concours. Traitement: Fr. 2200 à 3800. Conditions d'admission: Allemand et français, pratique des travaux de bureau.</p>				
Département des finances et des douanes. (Direction des douanes de Schaffhouse.)	Contrôleur au bureau de douane principal de Singen.	4200 à 5100	25 mai 1918 [2..]	Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de 1 ^{re} classe ou occuper déjà une place de contrôleur ou de receveur.
Chemins de fer fédéraux. (Direction du II ^e arrondissement, à Bâle.)	Ingénieur de 1 ^{re} classe, comme chef de bureau technique au bureau de l'ingénieur en chef de la voie du II ^e arrondissement, à Bâle.	5200 à 8000	31 mai 1918 [2..]	Etudes universitaires techniques complètes et connaissance approfondie de la construction et de l'entretien des chemins de fer.
<p>Entrée en fonctions le plus tôt possible.</p>				

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Deux facteurs de mandats à Genève. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de Genève. |
| 2. Leveur de boîtes à Genève. | | |
| 3. Commis de poste à Lausanne. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de Lausanne. |
| 4. Facteur de lettres à Lausanne. | | |
| 5. Commis de poste à Avenches. | | |
| 6. Cinq commis de poste à Berne. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de Berne. |
| 7. Garçon de bureau à Interlaken. | | |
| 8. Facteur postal à Laupen. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de Bâle. |
| 9. Sous-chef de bureau postal à Bâle. | | |
| 10. Commis de poste à Lucerne. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de Lucerne. |
| 11. Commis de poste à Wolhusen. | | |
| 12. Chef-chauffeur à Zurich. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de Zurich. |
| 13. Buraliste postal à Buchs 2 village. | | |
| 14. Commis de poste à Heiden. | } | S'adresser, d'ici au 1 ^{er} juin 1918, à la direction des postes de St-Gall. |
| | | |

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Chef de bureau à la direction des postes à Genève. | } | S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Genève. |
| 2. Deux chefs de service à la direction des postes à Genève. | | |
| 3. Aide de 1 ^{re} classe à la direction des postes à Genève. | | |
| 4. Chef de bureau postal à Genève. | | |

5. Chef de service à la direction des postes à Lausanne.
6. Trois aides de 1^{re} classe à la direction des postes à Lausanne.
7. Commis de poste à Fribourg.
8. Facteur postal à Monthey.
9. Sous-chef de bureau postal à Vallorbe.
10. Trois chefs de service à la direction des postes à Berne.
11. Aide de 1^{re} classe à la direction des postes à Berne.
12. Chef de bureau postal à Berne.
13. Garçon de bureau postal à Berne.
14. Administrateur postal à Frutigen.
15. Deux facteurs de messagerie à Interlaken.
16. Deux chefs de service à la direction des postes à Neuchâtel.
17. Deux aides de 1^{re} classe à la direction des postes à Neuchâtel.
18. Sous-chef de bureau postal à Bienne.
19. Buraliste et facteur postal à Lamboing.
20. Chef de service à la direction des postes à Bâle.
21. Chef de bureau postal à Bâle.
22. Chef de bureau postal à Soleure.
23. Administrateur postal à Waldenburg.
24. Aide de 1^{re} classe à la direction des postes à Aarau. S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes d'Aarau.
25. Chef de service à la direction des postes à Lucerne. S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Lucerne.

S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Lausanne.

S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Berne.

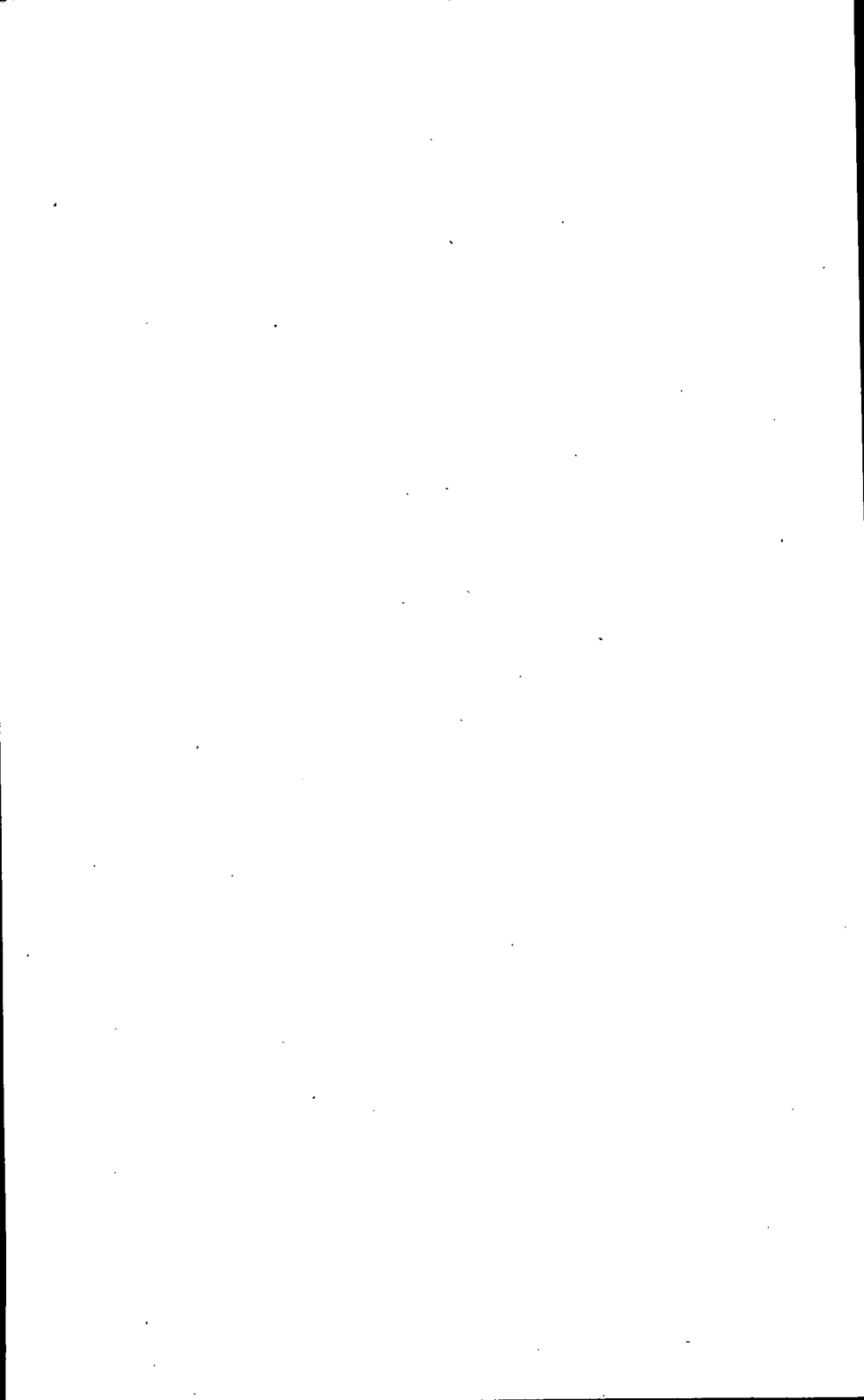
S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Neuchâtel.

S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Bâle.

26. Chef de service à la direction des postes à Zurich.
27. Deux aides de 1^{re} classe à la direction des postes à Zurich.
28. Chef de bureau postal à Zurich.
29. Sous-chef de bureau postal à Winterthour.
30. Chef de bureau à la direction des postes à St-Gall.
31. Deux chefs de service à la direction des postes à St-Gall.
32. Chef de bureau postal à St-Gall.
33. Sous-chef de bureau postal à Rorschach.
34. Chef de service à la direction des postes à Coire. S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Coire.
35. Chef de bureau à la direction des postes à Bellinzone.
36. Trois aides de 1^{re} classe à la direction des postes à Bellinzone.
- S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Zurich.
- S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de St-Gall.
- S'adresser, d'ici au 25 mai 1918, à la direction des postes de Bellinzone.

Administration des télégraphes.

1. Chef du bureau des télégraphes et des téléphones à Gossau. S'adresser, d'ici au 29 mai 1918, à la direction d'arrondissement des télégraphes de St-Gall.
-



MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.05.1918
Date	
Data	
Seite	68-74
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 656

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.